

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 31 août 2007

CP 07/08-30

ASSAINISSEMENT DES AGGLOMERATIONS PROGRAMME 2004

Le Conseil Général soutient depuis de nombreuses années par ses politiques, les travaux d'équipement des collectivités notamment dans le cadre de l'assainissement des agglomérations.

Les programmes votés par l'Assemblée départementale sont financés par des crédits du département, de l'Etat (Ex-FNDAE, Chapitre 6140 - Article 40), et depuis 2005 sur du programme SUR (solidarité urbain rural), géré par l'Agence de l'eau.

Quelle que soit l'origine des financements, des programmes sont établis selon des critères et taux d'intervention identiques, à savoir :

- 45% (35 % subvention principale, 10 % subvention complémentaire) pour les réseaux,
- 48 % (38 % subvention principale, 10 % subvention complémentaire) pour les stations.

A ces propositions financières viennent s'ajouter sur un certain nombre d'opérations les aides traditionnelles de l'Agence de l'eau adour-garonne.

Afin de conserver des modalités d'intervention aussi justes et rationnelles que possible pour l'ensemble des dossiers et diminuer les affaires inscrites en programme d'attente, il avait été convenu d'harmoniser et coordonner les interventions du Département et de l'Agence de bassin.

Dans le but, d'une part de maintenir un financement égalitaire entre les divers maîtres d'ouvrage et d'autre part d'affirmer la volonté politique du Conseil Général, l'Assemblée départementale, lors du budget primitif 2000, a validé le principe de conserver un taux global d'intervention, y compris la participation de l'Agence de l'eau :

- 45 % pour les réseaux,
- 48 % pour le traitement.

Seules les opérations jugées prioritaires par le Conseil Général dans le cadre de ses politiques (contrat de rivière, périmètre de protection...) pourront faire l'objet de déplaçonnements.

L'Assemblée a donné compétence à la Commission Permanente pour réaliser ces ajustements.

Vous trouverez ci-après :

I - LES OPERATIONS INSCRITES EN PROGRAMMATION 2004,

II - LE PROGRAMME DE L'AGENCE DE L'EAU,

III - LES MONTANTS DEFINITIFS D'INTERVENTION,

IV - LES PROPOSITIONS D'INTERVENTION, qui selon le cas sont à prélever sur :

- a) les crédits départementaux,
- b) les crédits du programme SUR (remplaçant le FNDAE depuis 2005)

I - OPERATIONS INSCRITES EN PROGRAMMATION 2004

MAITRE D'OUVRAGE	PROGRAMME	OPERATIONS		SUBVENTIONS (PRINCIP.+ COMPL.)		DECISIONS DE LA COMMIS- SION PERMA- NENTE
		Nature des travaux	Dépense Subven- tionnable	Taux en %	Montant	
<u>Communes</u>						
Bressols	Etat	Réseau	73 000	45 %	32 850	20/09/04
Castelmayran	Etat	Réseau	95 000	45 %	42 750	20/09/04
Castelmayran	Etat	Station	98 662	48 %	47 358	20/11/06
Cazals	Etat	Station	20 431	48 %	9 807	20/09/04
Féneyrols	Etat	Réseau	19 131	45 %	8 609	08/07/05
Golfech	Département	Réseau	197 346	45 %	88 806	08/07/05
Goudourville	Etat	Réseau	15 794	45 %	7 108	20/09/04
Lacourt-Saint-Pierre	Département	Station	190 000	48 %	9 120	
Laguépie	Etat	Réseau	30 608	45 %	13 774	29/08/05
La Ville Dieu du Temple *	Etat	Réseau	630 000	45 %	* 283 500	29/08/05
Lavit-de-Lomagne	Etat	Réseau	45 681	45 %	20 557	08/07/05
Monclar-de-Quercy	Etat	Station	20 750	48 %	9 960	08/07/05
Montbartier	Etat	Réseau	25 802	45 %	11 611	
Puylagarde	Etat	Réseau	32 000	45 %	14 400	29/08/05
Saint-Nicolas de la Grave	Etat	Réseau	11 166	45 %	5 026	08/07/05
Saint-Porquier	Etat	Réseau	70 100	45 %	31 545	20/09/04 et 29/08/05
Saint-Projet	Etat	Réseau	81 200	45 %	36 540	29/08/05
Touffailles	Etat	Réseau	50 000	45 %	22 500	
Villebrumier	Etat	Réseau	8 664	45 %	3 899	29/08/05
<u>Autres Collectivités</u>						
Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron *	Département	Réseau	451 000	45 %	202 950	29/08/05
		Nègrepeli sse Station Saint- Etienne	181 414	48 %	87 078	
SIEUR Grisolles *	Département	Réseau	594 500	45 %	* 267 525	20/09/04
SE Montpezat- Puyaroque *	Département	Réseau	588 895	45 %	* 265 003	28/11/05
TOTAL			3 531 144		1 604 356	

* subventions en annuités. Ces chiffres sont indicatifs et susceptibles d'être diminués en fonction de la participation de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

II - NOUVELLES OPERATIONS APPROUVEES PAR L'AGENCE DE L'EAU :

MAITRE D'OUVRAGE	NATURE TRAVAUX	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	MONTANT SUBVENTION
Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron *	Station Saint Etienne	0	0
TOTAL		0	0

* Subvention en annuités

NB : La participation de l'Agence de l'Eau, sur les lignes d'intervention traditionnelles sera affectée à la 2ème tranche de financement de la station d'épuration de Saint-Etienne de Tulmont, retenue en programme 2005.

III - MONTANTS DEFINITIFS D'INTERVENTION PROPOSES :

MAITRE D'OUVRAGE	NATURE TRAVAUX	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	MONTANT SUBVENTION (Principale + complémentaire)
<u>Communes</u> Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron *	Station Saint Etienne *	181 414	87 078 (48%)
TOTAL		181 414	87 078

* Subvention en annuités

IV - RECAPITULATIF DES PROPOSITIONS D'INTERVENTION

ANNEE PROGRAMME 2004 BENEFICIAIRES	PROGRAMME DEPARTEMENTAL						PROGRAMME SUR 2005 (ex-FNDAE)	
	PRINCIPAL Article 2041454 Fonction 61		COMPLEMENT Article 2041456 Fonction 61		EN ANNUITES Article 2041481 Fonction 61		Taux en % Montant indicatif	
	Taux en %	Montant	Taux en %	Montant	Taux en %	Montant		
Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron *					48 %	87 078		
TOTAL						87 078		

* subvention en annuités

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir vous prononcer sur la proposition ci-dessous qui consiste au maintien de la participation départementale en annuités.

Article 2041454 - Fonction 61 :

- Autorisation de programme 2004	123 279
- Engagé à ce jour	123 279
- Engagé à la Commission Permanente de ce jour	0
- Disponible	0

Article 2041456 - Fonction 61 :

- Autorisation de programme 2004	97 005
- Engagé à ce jour	73 834
- Engagé à la Commission Permanente de ce jour	0
- Disponible	23 171

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 31 août 2007

CP 07/08-30

**ASSAINISSEMENT DES AGGLOMERATIONS
PROGRAMME 2004**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Décide le réajustement tel que défini dans le tableau ci-dessous qui consiste au maintien de la participation départementale en annuités :

ANNEE PROGRAMME 2004 BENEFICIAIRES	PROGRAMME DEPARTEMENTAL						PROGRAMME SUR 2005 (ex-FNDAE)	
	PRINCIPAL Article 2041454 Fonction 61		COMPLEMENT Article 2041456 Fonction 61		EN ANNUITES Article 2041481 Fonction 61		Taux en % Montant indicatif	
	Taux en %	Montant	Taux en %	Montant	Taux en %	Montant		
Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron *					48 %	87 078		
TOTAL						87 078		

subvention en annuités

- Précise que les subventions seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet aux articles 2041454 et 2041456, sous-fonction 61 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,